

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 23 décembre 2022	
INTITULE DE L'ACTION : On fleeck pour Noël.....			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location salle (1)	0	Autofinancement	200
Frais de transport (2)		Participation des personnes (70 personnes (4) à 7€)	490
Boissons et alimentation	400		
Achat de fournitures (3)	0	Autres financements (à préciser)	
Tracts, affiches	200	Sponsors	0
Taxes, SACEM	0		
		Aide demandée au PIC	1200
Divers	1290		
Prestation esthétiques	430		
Prestation coiffures	430		
Prestation soins et bien-être	430		
Personnel bénévole (12 personnes SMIC horaire, 9h sur la journée)	1196	Bénévolat	1196
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	3086	TOTAL	3086

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

